

Le dossier de demande complet, avec tous les documents justificatifs doit être **transmis sur l'adresse mail suivante** : aide-mobilites@ville-genevilliers.fr

A défaut, il peut être envoyé par courrier postal à l'adresse : Centre administratif Waldeck-L'Huillier, Direction du Développement Urbain, 177, Avenue Gabriel Péri, 92237, GENNEVILLIERS CEDEX

Cadre réservé à l'administration			
N° de la demande		Date d'achat du vélo	
Date de réception		Décision (accord ou refus)	
Prix d'achat du vélo (€ TTC)		Montant de l'aide financière	
Observations			

Identité du demandeur – A compléter par le demandeur

Le bénéficiaire de l'aide est une personne physique majeure résidant à Gennevilliers.
Le bénéficiaire de l'aide est la personne dont le nom figure sur la facture d'achat du vélo.

Monsieur, Madame (*rayez la mention inutile*)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville.....

Téléphone :

Adresse mail :

Engagement – à compléter par le demandeur

Je certifie sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes. Toute fausse déclaration entrainera la nullité de la demande et la restitution de l'aide financière ;
- Avoir pris connaissance de la totalité de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux habitants de Gennevilliers pour l'achat d'un vélo mécanique classique neuf ;
- M'engager à ne solliciter et percevoir qu'une seule aide à l'achat de vélo dans le cadre de ce dispositif ;
- M'engager à ne pas céder le vélo acheté grâce au dispositif dans les 3 ans suivant son acquisition ; En cas de non-respect de cette condition, restituer le montant de la subvention dans les trois mois suivant la cession du vélo ;
- Apporter la preuve aux services de la Ville qui en feront la demande, que je suis bien en possession du vélo ;
- M'engager à opérer le marquage par code sécurisé de son vélo ;
- M'engager à utiliser le vélo acheté pour des trajets réguliers (domicile-travail, courses, ...).

Fait à :	Signature du demandeur
Le :	

Liste des pièces à fournir

L'ensemble **des pièces** listées ci-dessous devront être **établies au nom du demandeur** :

- Formulaire de demande d'aide dûment complété, daté et signé ;
- La convention, dûment complétée, datée et signée ;
- Copie de la facture d'achat (en euros), au nom et prénom du demandeur, établie par un professionnel ; les tickets de caisse et factures de particuliers ne sont pas acceptés ;
- Attestation de marquage par code sécurisé ;
- Relevé d'identité bancaire, avec mention de l'IBAN, du Bic et le logo de l'établissement bancaire (mentions exigées par les services comptables pour effectuer le virement de la subvention) ;
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité ;
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (taxe d'habitation, taxe foncière, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, facture d'eau ou d'électricité) ou une attestation d'hébergement (avec une copie d'une pièce d'identité de l'hébergeur) ; Les factures de portables ne sont pas acceptées.

Attention : un dossier incomplet ne pourra pas être instruit.

Informations

L'aide financière est conditionnée au respect des critères d'éligibilité définis dans la convention **et** à la disponibilité des crédits de l'enveloppe budgétaire votée pour cette opération.

En cas de décision favorable, vous recevrez une notification d'accord. La procédure de paiement sera réalisée selon les règles de la comptabilité publique : le délai de versement de la subvention est estimé à 90 jours à compter de la date de notification de l'accord adressée au demandeur par les services de la ville.

*Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. En tant que responsable de traitement, la ville de Gennevilliers met en œuvre un traitement de données personnelles vous concernant aux fins du versement de l'aide financière attribuée dans le cadre de l'achat d'un vélo mécanique. Ce traitement de données à caractère personnel a pour base juridique l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont les services de la Ville de Gennevilliers (DGAUE et DAF) ainsi que le Trésor Public. Vos données sont conservées pour une durée de 2 ans dans le cadre de la gestion de l'attribution des aides et 10 ans à des fins comptables. Conformément à la réglementation en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de limitation, d'effacement de vos données. **Vous disposez également d'un droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'exécution d'une mission d'intérêt public.** Vous disposez du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication des données post-mortem vous concernant. En ce qui concerne les directives générales, elles devront être adressées à un tiers qui sera désigné par décret. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés. Les demandes relatives à l'exercice de vos droits s'effectuent à l'adresse suivante : Commune de Gennevilliers, à l'attention du délégué à la protection des données, 177, avenue Gabriel-Péri 92230 Gennevilliers ou à l'adresse e-mail suivante : dpo@ville-gennevilliers.fr. Si toutefois vous rencontrez des difficultés, vous pouvez aussi vous adresser directement au délégué à la protection des données personnelles (Cabinet Lexing Alain Bensoussan) à l'adresse e-mail suivante : dpo@ville-gennevilliers.fr.*